

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 -  
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - B2024/004294 - 1994 B 00255 - 399 144  
971 - ABAC INGENIERIE

## **ABAC INGENIERIE**

241 rue Victor HUGO

69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE : 7112B

SIRET : 39914497100021

*Copie Certifiée  
Conforme à l'original  
le Président*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

CABINET BOESCH & ASSOCIES  
152 GRANDE RUE SAINT CLAIR  
69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Tél : 0478857871

E-mail : expertcomptable@cabinetboesch.fr

# BILAN - ACTIF

12901 - ABAC INGENIERIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

<b>ACTIF</b>	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 556	8 116	-561	-7
Fonds commercial (1)	12 193	12 193		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus	3 689	5 348	-1 658	-31
Autres immobilisations corporelles	97 092	131 560	-34 468	-26
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	1 737 595	1 737 595		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 311	2 262	49	2
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 520	4 520		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 864 956</b>	<b>1 901 594</b>	<b>-36 638</b>	<b>-2</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)	219 740	77 690	142 050	183
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients (3)	1 286 346	1 101 089	185 257	17
Clients Factures à établir (3)	189 887	262 513	-72 626	-28
Autres (3)	215 396	30 762	184 634	600
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	203 547		203 547	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	102 827	591 799	-488 972	-83
Charges constatées d'avance(3)	29 280	23 144	6 135	27
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 247 023</b>	<b>2 086 997</b>	<b>160 025</b>	<b>8</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>4 111 979</b>	<b>3 988 591</b>	<b>123 388</b>	<b>3</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN - PASSIF

12901 - ABAC INGENIERIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au	Valeurs au	Variation	
	31/12/23	31/12/22	en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital ( dont versé : 300 975 )	300 975	300 975		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	30 098	30 098		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 408 944	1 109 032	299 913	27
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	703 169	701 213	1 957	14
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>2 443 186</b>	<b>2 141 317</b>	<b>301 869</b>	<b>14</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 443 186</b>	<b>2 141 317</b>	<b>301 869</b>	<b>14</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	30 810		30 810	
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>30 810</b>		<b>30 810</b>	
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	494 334	649 684	-155 350	-24
Emprunts et dettes financières diverses (3)	309 072	282 074	26 997	10
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Fournisseurs	130 394	178 367	-47 973	-27
Fournisseurs, factures non parvenues	29 500	41 263	-11 763	-29
Dettes fiscales et sociales	663 994	695 886	-31 892	-5
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 689		10 689	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 637 982</b>	<b>1 847 274</b>	<b>-209 292</b>	<b>-11</b>
Ecarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>4 111 979</b>	<b>3 988 591</b>	<b>123 388</b>	<b>3</b>
(1) Dont à plus d'un an	348 704	493 484		
(1) Dont à moins d'un an	1 289 278	1 353 790		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes credit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

12901 - ABAC INGENIERIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	3 035 898	100	3 533 364	100	-497 466	-14
dont à l'exportation : 122 900		4		1		
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>3 035 898</b>	<b>100</b>	<b>3 533 364</b>	<b>100</b>	<b>-497 466</b>	<b>-14</b>
Production stockée	142 050	5	-54 790	-2	196 840	359
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	22 227	1	39 480	1	-17 254	-44
Autres produits	13		915		-902	-99
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 200 188</b>	<b>105</b>	<b>3 518 970</b>	<b>100</b>	<b>-318 782</b>	<b>-9</b>
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	1 066 024	35	1 233 935	35	-167 912	-14
Impôts, taxes et versements assimilés	50 638	2	47 567	1	3 071	6
Salaires et traitements	1 263 959	42	1 274 201	36	-10 242	-1
Charges sociales	480 209	16	497 280	14	-17 071	-3
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	66 785	2	69 888	2	-3 103	-4
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant . dot. aux dépréc.	4 300				4 300	
Dotations aux provisions	30 810	1			30 810	
Autres charges	320		52		267	514
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 963 044</b>	<b>98</b>	<b>3 122 923</b>	<b>88</b>	<b>-159 880</b>	<b>-5</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>237 144</b>	<b>8</b>	<b>396 046</b>	<b>11</b>	<b>-158 902</b>	<b>-40</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afferents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

12901 - ABAC INGENIERIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	539 000	18	419 000	12	120 000	29
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)	49		35		14	40
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 286		640		9 646	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>549 335</b>	<b>18</b>	<b>419 676</b>	<b>12</b>	<b>129 660</b>	<b>31</b>
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	18 919	1	13 725		5 195	38
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>18 919</b>	<b>1</b>	<b>13 725</b>		<b>5 195</b>	<b>38</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>530 416</b>	<b>17</b>	<b>405 951</b>	<b>11</b>	<b>124 465</b>	<b>31</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>767 560</b>	<b>25</b>	<b>801 997</b>	<b>23</b>	<b>-34 437</b>	<b>-4</b>
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	47		147		-101	-68
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>47</b>		<b>147</b>		<b>-101</b>	<b>-68</b>
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	1 748		2 504		-757	-30
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	408				408	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 156</b>		<b>2 504</b>		<b>-349</b>	<b>-14</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-2 109</b>		<b>-2 357</b>		<b>248</b>	<b>11</b>
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	62 282	2	98 428	3	-36 146	-37
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 749 570</b>	<b>124</b>	<b>3 938 793</b>	<b>111</b>	<b>-189 223</b>	<b>-5</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 046 400</b>	<b>100</b>	<b>3 237 580</b>	<b>92</b>	<b>-191 180</b>	<b>-6</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>703 169</b>	<b>23</b>	<b>701 213</b>	<b>20</b>	<b>1 957</b>	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

12901 - ABAC INGENIERIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>3 035 898</b>	<b>100</b>	<b>3 533 364</b>	<b>100</b>	<b>-497 466</b>	<b>-14</b>
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services) *	3 035 898	96	3 533 364	102	-497 466	-14
+ / - Production stockée *	142 050	4	-54 790	-2	196 840	359
+ Production immobilisée *						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE *</b>	<b>3 177 948</b>	<b>100</b>	<b>3 478 574</b>	<b>100</b>	<b>-300 626</b>	<b>-9</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>3 177 948</b>	<b>100</b>	<b>3 478 574</b>	<b>100</b>	<b>-300 626</b>	<b>-9</b>
- Matières premières *						
- Sous-traitance (directe) *	272 648	9	328 408	9	-55 760	-17
<b>MARGE DE PRODUCTION *</b>	<b>2 905 300</b>	<b>91</b>	<b>3 150 166</b>	<b>91</b>	<b>-244 866</b>	<b>-8</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>2 905 300</b>	<b>96</b>	<b>3 150 166</b>	<b>89</b>	<b>-244 866</b>	<b>-8</b>
- Autres achats	50 688	2	56 825	2	-6 137	-11
- Charges externes	742 687	24	848 702	24	-106 015	-12
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>2 111 925</b>	<b>70</b>	<b>2 244 639</b>	<b>64</b>	<b>-132 714</b>	<b>-6</b>
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	50 638	2	47 567	1	3 071	6
- Salaires et traitements	1 263 959	42	1 274 201	36	-10 242	-1
- Charges sociales	480 209	16	497 280	14	-17 071	-3
Total	-1 794 806	-59	-1 819 048	-51	24 243	1
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>317 119</b>	<b>10</b>	<b>425 590</b>	<b>12</b>	<b>-108 472</b>	<b>-25</b>
Reprises sur dép., prov., amortis			589		-589	-100
+ Transferts de charges d'exploitation	22 227	1	38 891	1	-16 665	-43
+ Autres produits d'exploitation	13		915		-902	-99
- Dotations amort. et dépréciations	101 895	3	69 888	2	32 007	46
- Autres charges d'exploitation	320		52		267	514
Total	-79 975	-3	-29 544	-1	-50 431	-171
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>237 144</b>	<b>8</b>	<b>396 046</b>	<b>11</b>	<b>-158 902</b>	<b>-40</b>
Opérations en commun						
+ Produits financiers	549 335	18	419 676	12	129 660	31
- Charges financières	18 919	1	13 725		5 195	38
Total	530 416	17	405 951	11	124 465	31
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>767 560</b>	<b>25</b>	<b>801 997</b>	<b>23</b>	<b>-34 437</b>	<b>-4</b>
+ Produits exceptionnels (1)	47		147		-101	-68
- Charges exceptionnelles (2)	2 156		2 504		-349	-14
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	62 282	2	98 428	3	-36 146	-37
Total	-64 391	-2	-100 785	-3	36 394	36
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>703 169</b>	<b>23</b>	<b>701 213</b>	<b>20</b>	<b>1 957</b>	

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

12901 - ABAC INGENIERIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 4 111 978,63 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 703 169,49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 18/03/2024.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Fonds commercial :

#### Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

12901 - ABAC INGENIERIE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

### Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Installations matériels	3 à 10 ans
- Installations générales	6 à 8 ans
- Matériel de bureau et info	3 à 4 ans
- Mobilier	6 à 8 ans

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

## PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de production.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

## EN-COURS DE PRODUCTION

Les produits en cours ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*12901 - ABAC INGENIERIE*

---

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## **CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **ABAC INGENIERIE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 975 Euros

Siège social : 241 Rue Victor Hugo  
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

**399 144 971 RCS VILLEFRANCHE TARARE**

### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024**

L'An Deux Mil Vingt Quatre  
Et le Vingt-Huit juin à Onze Heures,

Les actionnaires de la Société **ABAC INGENIERIE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 300.975 Euros, divisé en 4.013 actions de 75 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de l'entreprise, 241 rue Victor Hugo – 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE, sur convocation faite par courrier électronique à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la Société **HOMAE**, Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros, ayant son siège social à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400), 241 Rue Victor Hugo immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 749 990 594 VILLEFRANCHE TARARE, en sa qualité de Président. La Société HOMAE étant elle-même représentée par son Président, Monsieur Frank CORNATON,

**Monsieur Christophe BARRIER** et **Monsieur Jean-Michel VORGER**, actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

**Monsieur Jean-Michel VORGER** est désigné comme secrétaire.

**Monsieur Cyril DOMAISON**, représentant Monsieur Jean-Jacques BERTRAND, Commissaire aux comptes, dûment convoquée par message électronique (conformément aux dispositions de l'Ordonnance N°2020-321 du 25 Mars 2020) est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4.013 actions sur les 4.013 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus des deux tiers des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie du message électronique de convocation du commissaire aux comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Décembre 2023,
- Le rapport de gestion du Président,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 17 609 Euros.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 703 169.49 Euros de la manière suivante

Bénéfice de l'exercice	<b>703 169.49 Euros</b>
A titre de dividendes	200 650.00 Euros
Soit 50 euros par action	
 Le solde	 <b>502 519.49 Euros</b>
Au compte Autres Réserves	
Qui s'élève ainsi à 1 911 463.87 Euros.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2 242 536.37 Euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les revenus mobiliers sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) et que sur option expresse et irrévocable du contribuable, ces revenus peuvent être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % (sur option) s'élève 20 100 euros pour 402 actions détenues par un actionnaire personne physique.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 180 550 euros pour 3 611 actions détenues par une personne morale ou logées dans un PEA.

### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Date de mise en paiement	Dividendes Nets par titre	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31/12/2020	2021	78 €	31 356 €	281 658 €
31/12/2021	2022	78 €	31 356 €	281 658 €
31/12/2022	2023	100 €	40 200 €	361 100 €

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Monsieur le Président rappelle les conventions courantes conclues à des conditions normales et dont il a également régulièrement donné connaissance au Commissaire aux Comptes conformément aux dispositions légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs à la Société HOMAE, Présidente, ou au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

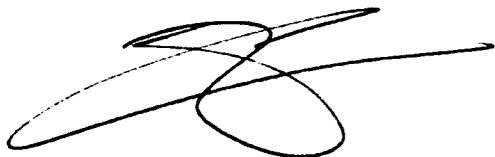
*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

-oOo-

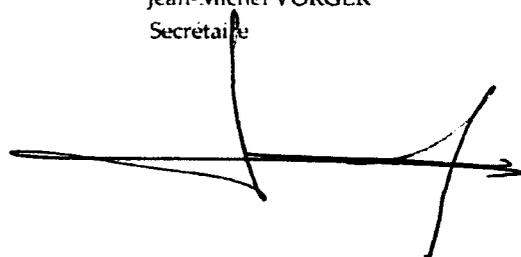
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

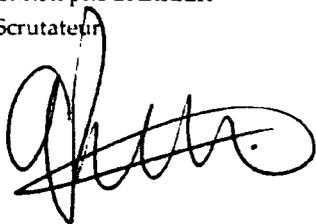
Société HOMAE  
Frank CORNATON  
Président



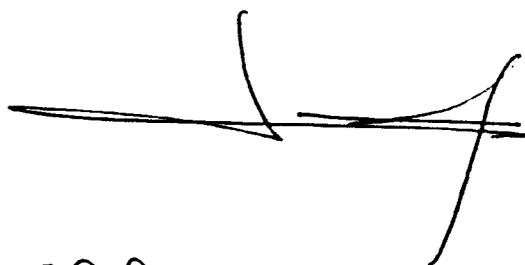
Jean-Michel VORGER  
Secrétaire



Christophe BARRIER  
Scrutateur



Jean-Michel VORGER  
Scrutateur



*Copie certifiée conforme  
à l'original.  
le Président*



# Jean-Jacques BERTRAND

Expert-Comptable Diplômé

Inscrit au Tableau de l'Ordre  
de la Région de Lyon Rhône-Alpes

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

---

865 Chemin des Lazaristes  
01000 SAINT DENIS LES BOURG

Tél. 04.74.21.60.56  
Télécopie : 04.74.21.43.37  
Adresse e-mail : jbertrand@fecra.fr

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---

### Exercice clos le 31 décembre 2023

---

*Copie certifiée  
conforme à l'original  
le Président*



**Raison sociale : SAS ABAC INGENIERIE**

**Forme juridique : Société par actions simplifiée**

**Capital : 300 975 Euros**

**Siège social : 241 Rue Victor Hugo  
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE**

**RCS : VILLEFRANCHE-TARARE 399 144 971**

**Code NAF : 7112B**

**Sommaire :**

**- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**- BILAN ACTIF**

**- BILAN PASSIF**

**- COMPTE DE RESULTAT**

**- ANNEXE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée ABAC INGENIERIE

**OPINION**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée ABAC INGENIERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.**

**FONDEMENT DE L'OPINION**

**Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

Dans un contexte complexe et évolutif et en application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que **les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières, les disponibilités et les dettes financières.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés la situation financière et les comptes annuels.

### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président le 18 Mars 2024.

**RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SAS ABAC INGENIERIE

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Denis les Bourg, le 21 Juin 2024



  
Jean-Jacques BERTRAND  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la CRCC de Lyon